



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 66414

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des Français au regard de l'isolement relationnel. La population française a gagné en longévité, mais la quantité de vie gagnée n'est pas toujours associée à la qualité. La société ne s'est pas organisée pour le « mieux être » des citoyens, en particulier des plus âgés. Les changements sociaux liés à l'habitat urbain, à l'éclatement des familles, à la disparition des petits commerces, à une baisse relative des pratiques associatives, peuvent engendrer la solitude. Depuis 2010, l'on constate une progression constante de l'isolement. Aujourd'hui, en France, 12 % des personnes de plus de 18 ans, soit cinq millions de personnes, n'ont pas ou très peu de relations sociales quelles qu'elles soient. Cette situation concerne plus particulièrement les personnes de plus de 75 ans, mais augmente également chez les jeunes. La solitude peut avoir des conséquences graves en termes de santé publique. Pour sa part, la Fondation de France est engagée dans un grand projet de restauration du lien social et soutient, en 2014, de petites associations locales pour 1 000 projets de restauration du lien social. Il lui demande quels moyens elle souhaite mettre en place pour conforter les initiatives et apporter un soutien efficace à ces réseaux associatifs déterminés à relever le défi contre ce fléau.

Texte de la réponse

Les politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales contribuent en continu à la lutte contre l'isolement. Des actions en faveur des jeunes visent à prévenir la solitude, le décrochage scolaire, la dépression et le suicide. Des familles isolées renouent des liens sociaux grâce au parrainage et à l'action des « Réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents ». Des personnes en situation de précarité tissent des liens avec les bénévoles dans le cadre des actions d'aide alimentaire. Des personnes handicapées peuvent accéder plus facilement aux sports, aux activités culturelles et aux loisirs grâce à la mise en œuvre du label « destination pour tous » et à la création d'un forfait « vie sociale » de 30h par mois dans le cadre des plans de compensation. Dans la période récente une attention toute particulière a été portée par le gouvernement à l'isolement des personnes âgées. En effet près d'un quart des personnes en situation d'isolement relationnel est composé de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes (Fondation de France, 2013). La part des âgés isolés augmente fortement. Lutter contre l'isolement social suppose d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées. C'est pourquoi, avec le soutien des associations, le gouvernement a procédé au lancement du plan National MONALISA (mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le 27 janvier 2014, la charte nationale MONALISA a été signée entre le gouvernement et les grands réseaux et organismes nationaux associés à cette action. Le plan a été lancé dans huit « départements témoins ». L'objectif est de susciter progressivement dans l'ensemble du territoire des « équipes citoyennes » qui détermineront elles-mêmes un programme d'accompagnement des personnes âgées avec l'appui de référents nationaux et dans le cadre des principes éthiques retenus dans la charte nationale. MONALISA est une démarche d'innovation sociale favorisant la complémentarité entre l'action des professionnels engagés sur le champ de l'âge et celle des bénévoles. Le rapport annexé à la loi no 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à

l'adaptation de la société au vieillissement conforte la volonté du gouvernement d'accompagner le déploiement de cette mobilisation nationale. Des moyens spécifiques sont d'ores et déjà mobilisés pour assurer une structuration nationale des initiatives ainsi que le lancement d'actions de communication et de formation. MONALISA bénéficie du soutien financier de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et du soutien de l'agence du service civique dans une perspective de renouvellement du bénévolat et de promotion des liens intergénérationnels.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66414

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8509

Réponse publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6570